



Conditions générales du concours « Coupe Suisse – pronostics »

La participation au concours « **Coupe Suisse - pronostics** » organisé par les Services industriels de Genève (SIG) a valeur d'acceptation des présentes conditions générales.

La participation au concours est possible du lundi 3 au samedi 8 mai 2021 à 14h00, et se fait par Internet. L'inscription au concours se fait automatiquement lorsque l'internaute donne sa réponse en commentaire de la brève Facebook du concours. L'internaute doit pronostiquer le résultat du match du 8 mai 2021 de 14h20 opposant le Genève Elite Basket au BCF Elfic Fribourg et/ou le match du 8 mai 2021 de 17h20 opposant les Lions de Genève au Fribourg Olympic Basket en répondant précisément à cette question :

1. Combien de points auront marqué le Genève Elite Basket et/ou les Lions de Genève à l'issue des finales de Coupe Suisse ?

Une seule participation est admise par compte Facebook. Les collaborateurs·trices SIG de l'unité Communication et leur famille proche (conjoint·e, concubin·e, parent, enfant) sont exclu·es du concours.

Le concours met en jeu les lots suivants :

- 1 maillot officiel du Genève Elite Basket dédié par les joueuses de l'équipe
- 1 maillot officiel des Lions de Genève dédié par les joueurs de l'équipe

Les gagnant·es seront :

- 1) Les auteur·es de pronostics exacts. Dans le cas où plus d'un·e participant·e donne le bon résultat par équipe, un tirage au sort aléatoire sera effectué parmi les participant·es ayant donné les bons pronostics.
- 2) Si le nombre de bonnes réponses est nul ou insuffisant, les pronostics les plus proches seront gagnants.

Les gagnant·es seront averti·es par message privé envoyé sur leur compte Facebook. Il leur sera demandé Nom + Prénom et adresse postale pour l'envoi des lots. Si les gagnant·es ne répondent pas dans un délai de sept jours, SIG se réserve le droit de remettre les lots concernés en jeu.

Les lots seront envoyés directement à l'adresse postale indiquée par le gagnant·e. Si cette adresse est erronée (retour de colis), SIG se réserve le droit de remettre les lots concernés en jeu.

Les lots proposés dans le cadre de ce concours ne peuvent pas être payés en espèces, ni être échangés. La revente des lots et le marché noir sont formellement interdits.

SIG se réserve le droit de vérifier à tout moment l'identité des participant·es et de disqualifier tout·e participant·e dont la demande n'est pas conforme aux présentes conditions générales, ou ayant interféré avec le processus de participation. Les erreurs et omissions dans l'inscription des participant·es seront appréciées à la libre discrétion de SIG. Dans le cas où SIG ne ferait pas valoir l'un ou l'autre de ses droits à l'un ou l'autre stade de la procédure, cela n'implique pas un renoncement à ses droits.

SIG traite les données personnelles reçues conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD).

S'il est fait obstacle à ce concours de quelque manière que ce soit, ou si ce dernier ne peut pas être réalisé, tel que raisonnablement anticipé, pour une raison échappant au contrôle de SIG, SIG se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, suspendre, interrompre ou annuler le concours, si cela lui semble approprié.

SIG ne peut être tenue pour responsable de problème en rapport avec les demandes de participation perdues ou tardives, quelle qu'en soit la raison, et ne garantit d'aucune façon que le système utilisé par les participant·es pour prendre part au concours sera disponible à tout moment. De même, SIG ne peut être tenue pour responsable d'une éventuelle indisponibilité du site internet Facebook.

La responsabilité de SIG ne pourra en aucun cas être engagée dans le cadre du concours. Tout recours de participant·es ou de tiers contre SIG est exclu.